

Train de la Citrouille

31 Octobre 2015



Votre Identité :

Si vous membre de l'AJECTA, merci de compléter les informations qui ont pu changer depuis votre adhésion

Civilité : Mme – M. (I) NOM : N° de membre AJECTA :

Prénom : Né(e) le/...../..... à

Vos Coordonnées postales :

Bâtiment / Escalier / Porte : Complément d'adresse / Lieu dit :

N° Voie :

Code Postal : ____ ____ ____ ____ Ville : Pays :

Vos Coordonnées électroniques et téléphoniques :

Au moins un des champs ci-dessous doit être renseigné afin de pouvoir vous contacter en urgence avant le voyage.

Courriel :@.....

Tél. fixe :

Tél. portable :

Le courriel permet de vous confirmer la réception et la complétude de votre dossier, ainsi que l'envoi de votre Ebillet.

Horaire et Confort choisis (Cochez la case correspondante) :

ALLER et RETOUR*

Du Dépôt de Longueville à la gare de Provins

Départ 14h29

(Horaire Prévisionnel)

Confort	Plein Tarif	Tarif Réduit
<input type="checkbox"/> Salle Train Bleu	25 €	12,5 €
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Classe	20 €	10 €
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Classe	15 €	7,5 €

Départ 17h15

(Horaire Prévisionnel)

<input type="checkbox"/> Salle Train Bleu	25 €	12,5 €
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Classe	20 €	10 €
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Classe	15 €	7,5 €

* Pas d'Aller-Simple possible

Tarif Réduit pour les enfants de 6 à 11 ans et pour les membres AJECTA à jour de leur cotisation 2015.

Participants au voyage :

Tarif	Nombre	Montant Unitaire	Total
A/R Plein Tarif			€
A/R Tarif Réduit			+ €
A/R Enfant Gratuit ^{⊕*}			
⊕* En 2 ^{ème} classe uniquement. Un enfant de moins de 6 ans pour un plein tarif acheté. Dans la limite de deux places gratuites maximum. Dans les autres cas, le demi-tarif s'applique.	TOTAL VOYAGE		= €

Si possible, je souhaite voyager à côté de (Nom, Prénom, Ville)

Votre règlement :

- Je règle individuellement ma participation.
- Je règle plusieurs participations (Joindre tous les bulletins des participants avec qui vous voyagez et pour lesquels vous effectuez ce règlement)
- Le montant est réglé par M (Ce bulletin devra être joint à son bulletin accompagné des règlements)
- Je joins mon (mes) règlement(s) :
- par virement(s) en date du/...../..... référence(s) :
- en espèces par chèque(s) bancaire(s)

Utilisation de vos données personnelles :

Dans le cadre de manifestations ou de circulations réalisées en commun avec d'autres structures, j'autorise l'AJECTA à transférer mes coordonnées afin de recevoir des informations sur ces partenariats : OUI NON

Votre demande d'inscription :

Je soussigné(e)⁽²⁾ souhaite participer au voyage du 31 Octobre 2015.

Signature obligatoire⁽²⁾:

Fait à, le/...../.....,

**Le présent bulletin est à retourner avant le 20 Octobre 2015 accompagné de votre règlement à :
AJECTA « Train spécial du 31 Octobre 2015 » 3, Rue Louis Platriez 77650 LONGUEVILLE**

CONDITIONS PARTICULIERES DE CE VOYAGE

LES VOYAGES AJECTA, réalisés dans le cadre du Musée Vivant du Chemin de Fer, permettent de faire vivre le patrimoine en contribuant aux frais d'entretien et d'agrément du matériel. A ce titre, les tarifs partenaires tels que Balad'pass, par exemple, accessibles au grand public lors de la visite du Musée ne sont pas applicables. **POUR VOUS INSCRIRE**, il vous suffit de nous retourner le présent bulletin d'inscription daté et signé. Dès sa réception, votre inscription sera aussitôt enregistrée et traitée. Vous recevrez votre invitation individuelle accompagnée de vos titres de participation et des horaires définitifs **DANS LA SEMAINE QUI PRECEDE LE DEPART DU TRAIN SPECIAL**. **LES TARIFS INCLUENT** le voyage aller et retour à bord du train spécial, les éventuelles activités annexes et une éventuelle restauration à la place ou en voiture restaurant en fonction des particularités précisés par le voyageur lors de l'inscription. Les voyageurs peuvent bénéficier d'une éventuelle vente ambulante (boissons et restauration légère) mise en place dans le train. Les voyageurs sont invités à se renseigner préalablement (info disponible quelques jours avant la date du train sur notre répondeur et notre site web) sur l'existence ou non de cette vente ambulante et, le cas échéant, prendre leurs dispositions. Les conjoints (époux, concubin ou partenaire) et les ascendants des ayants-droit ne bénéficient d'aucune réduction. Les enfants des adhérents, âgés de moins de 6 ans voyagent gratuitement. Les enfants des adhérents, âgés de 6 à 11 ans voyagent à moitié prix. **LES OPTIONS** nécessitent un nombre minimum de participants et pourront être annulées si ce nombre n'est pas atteint. En cas d'annulation de la part de l'AJECTA, l'intégralité des sommes versées au titre des options annulées vous seront remboursées. En cas de désistement de votre part dans les deux semaines qui précèdent le voyage, votre participation au titre des options ne pourra pas vous être remboursée eu égard aux dépenses engagées pour la réservation des dites options auprès des organismes fournisseurs. **EN CAS DE DESISTEMENT DE VOTRE PART** dans les deux semaines qui précèdent le voyage, votre participation ne pourra pas vous être remboursée eu égard aux dépenses engagées pour mettre en œuvre cette circulation. En cas d'annulation de la part de l'AJECTA, l'intégralité des sommes versées au titre des participations vous seront remboursées. **LES MODES DE REGLEMENT ACCEPTES SONT** : les espèces remises en mains propres ou bien chèque à l'ordre de l'AJECTA, virement bancaire (IBAN: FR 76 18206 00051 15990372001 95 BIC : AGRIFRPP882) à l'exclusion de tout autre mode de paiement sans accord préalable. Les chèques de banques non-domiciliées en France, les EUROCHÈQUES, les Chèques vacances ou autres moyens de paiement conventionnés ne sont pas acceptés. **LES CIRCULATIONS AJECTA** sont tributaires des aléas du réseau ferré national ou du réseau d'accueil et, malgré toute l'attention que nous portons à la maintenance, des éventuelles difficultés techniques pouvant survenir en conséquence de l'âge du matériel. Les membres ainsi que leurs ayants droit renoncent à tout recours contre l'AJECTA en cas de retard dans les horaires annoncés.

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.

(2) Les mineurs doivent faire apparaître la signature de leur représentant légal précédée de la mention manuscrite « Je certifie avoir pris connaissance des dispositions relatives aux mineurs ».